

CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET CONFIDENTIELS À UN TIERS

(autre qu'une personne physique; par exemple, une société par actions, une société de personnes, une société en nom collectif, une société en commandite¹)

(Articles 23, 53 et 53.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels)

SECTION 1 RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DU CLIENT

Nom de l'entreprise		Numéro de client à la FADQ	
Adresse postale (numéro, rue ou rang)		Municipalité/Ville	Province
Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (cellulaire)	

SECTION 2 CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION

Je,

en ma qualité de personne dûment autorisée¹ par l'entreprise indiquée à la section 1 du présent consentement, consens à ce que La Financière agricole du Québec (FADQ) communique à la personne désignée à la section 4 les renseignements suivants qu'elle détient :

(Veuillez indiquer avec précision les renseignements dont vous autorisez la divulgation, notamment le programme et l'année concernée.)

Ex. 1 : Les superficies, les unités assurées ASREC, le plan de localisation et des parcelles agricoles ainsi que les certificats d'assurance récolte pour les années d'assurance 2010 à 2021.

Ex. 2 : Tous les documents en lien avec ma demande de subvention à la relève.

SECTION 3 DURÉE DU CONSENTEMENT

- Ce consentement est valide pour une durée de _____ jours après la signature de ce document.
- La durée de ce consentement prend fin après la transmission de l'ensemble des renseignements énumérés à la section 2.

Ce consentement peut être annulé en tout temps au moyen d'un avis écrit transmis à la FADQ.

SECTION 4 RENSEIGNEMENTS SUR L'IDENTITÉ DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE POUR RECEVOIR LA COMMUNICATION

Nom et prénom		Organisme (s'il y a lieu)		Fonction (s'il y a lieu)	
Adresse postale (numéro, rue ou rang)		Municipalité/Ville	Province		
Code postal	Téléphone (domicile)	Téléphone (cellulaire)			

1. Lorsqu'une entreprise désire donner un consentement à une personne désignée, la signature d'une personne habilitée est nécessaire. Dans le cas d'une société par actions, il s'agit d'un dirigeant (président, vice-président, secrétaire ou trésorier). En ce qui concerne une société de personnes ou une société en nom collectif, n'ayant pas de conseil d'administration, l'entreprise doit désigner l'un des associés. Finalement, pour la société en commandite, il s'agit de la société agissant par son commandité.

SECTION 5 IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE LA PERSONNE AUTORISÉE À DONNER LE CONSENTEMENT POUR L'ENTREPRISE¹

J'ai lu et compris la portée de ce document.

Nom et prénom	
Titre ou fonction	Numéro de téléphone
Signature	Date

SECTION 6 PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les renseignements personnels recueillis par la FADQ sont nécessaires à l'exercice de ses attributions et seront traités de façon confidentielle. Le fait de ne pas les fournir peut en allonger le délai de traitement ou en entraîner le refus. Advenant le retrait de ce consentement à la communication, la FADQ ne pourra communiquer aucun renseignement au tiers mentionné ci-dessus. La FADQ ne communiquera ces renseignements qu'à son personnel ou ses mandataires pour l'application de ce consentement. Toute consultation ou rectification de ces renseignements est possible en s'adressant au responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

SECTION 7 RENSEIGNEMENTS OU DOCUMENTS COMMUNIQUÉS (RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION)

Date	Direction ou Centre de services	Signature de la personne représentant l'organisme